

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mai 2026
N°DC-2026-47

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Désignation des cinq membres du COPIL dans le cadre de la révision générale du PLU

L'an deux mille vingt-six, le mardi cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi trente avril deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Maud SIMONNOT, Mme BONNET Stérenn

POUVOIRS : Mme Catherine JAFFRÉ donne pouvoir à M. Lionel LE GALL

Secrétaire de séance : Mme Mireille GUILBAUD

Monsieur Daniel DURAND explique que le PLU de la commune de COLPO fait l'objet d'une procédure de révision générale.

Dans le cadre de cette révision générale, la commune est accompagnée par l'agglomération, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage et par un cabinet d'études, l'Atelier d'Ys.

Un Comité de Pilotage (COPIL), composé de cinq (5) membre doit être désigné par le conseil municipal afin de permettre un bon suivi du déroulement de la procédure.

Monsieur Daniel DURAND propose la désignation des membres suivants :

Membres titulaires
Monsieur Freddy JAHIER
Monsieur Daniel DURAND
Madame Stérenn BONNET
Monsieur Lionel LE GALL
Madame Isabelle LE BLAY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la désignation des membres du COPIL de la révision générale du PLU comme désigné ci avant.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour permettre la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

